

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

-----  
VILLE D'AUBERVILLIERS  
-----

Nombre de Membres composants :  
Le Conseil Municipal : 49  
  
En exercice : 49  
  
Présent : 36

-----  
N°191  
-----

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 SEPTEMBRE 2017

**L'AN deux mille dix sept, le 20 septembre**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 13 septembre 2017, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Mme Mériem DERKAOUI, Maire.

Étaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leïla, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, MARINO Danièle, KARROUMI Sofienne, KOUAME AkouaMarie, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjointes au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI MohamedFathi, BEAUDET Pascal, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, AISSAOUI Djamila, ZAÏRI Rachid, LENZI Ling, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Étaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, RABAH Hana, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, ALVES Presilya.

Excusés :

Représentés par :

Madame Soizig NEDELEC  
Monsieur Patrick LE HYARIC  
Madame Thérèse MBONDO  
Madame Alice FAGARD  
Monsieur Guillaume SANON  
Monsieur Benoît LOGRE  
Madame Nadia LENOURY

Madame Maria MERCADER Y PUIG  
Madame Mériem DERKAOUI  
Monsieur Daniel GARNIER  
Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI  
Monsieur Sofienne KARROUMI  
Madame Evelyne YONNET  
Monsieur Damien BIDAL

---

Secrétaire de séance : Leïla TLILI

---

MAIRE/

**OBJET : Voeux relatif à la demande de libération de Salah HAMOURI**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Adoption à l'unanimité par 39 pour , 4 se sont abstenus( Daniel GARNIER, Evelyne YONNET , Ling LENZI, Damien BIDAL )

**DELIBERE :**

**APPROUVE** le vœu relatif à la demande de libération de Salah HAMOURI tel que celui-ci figure en annexe.

Reçu en préfecture le : 22/09/17

Publié le : 22/09/17

Certifié exécutoire : 22/09/17

Pour la Maire,  
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG



## **Vœu Conseil Municipal du 20 septembre 2017**

### **Vœu pour la libération immédiate de Salah Hamouri**

Salah Hamouri, militant franco-palestinien détenu durant plus de six ans entre 2005 et 2011 à l'issue d'un procès mené par une administration militaire totalement illégale, a de nouveau été arrêté le 23 août dernier par les autorités israéliennes à son domicile de Jérusalem.

Cette arrestation arbitraire intervient au moment même où il venait d'obtenir son diplôme d'avocat. Une profession qu'il met au service des droits de l'homme et de défense des prisonniers palestiniens.

Aujourd'hui, Salah Hamouri est placé en détention administrative pour une durée qui peut indéfiniment se prolonger. Cette méthode arbitraire est contraire au droit international.

Comme des centaines de milliers de Palestiniennes et Palestiniens, Salah Hamouri est victime de l'acharnement des autorités israéliennes qui, par des arrestations, des condamnations ou diverses interdictions administratives poursuit sa politique d'oppression contre les défenseurs des droits du peuple palestinien à vivre dans un état libre et indépendant.

Sa place, tout comme celle du député Palestinien Marwan Barghouti et des milliers d'autres prisonniers politiques palestiniens, n'est pas dans les geôles israéliennes.

Aujourd'hui, la mobilisation en faveur de sa libération prend de l'ampleur : pétitions, rassemblements, interpellations en direction des autorités françaises.

Le Conseil municipal d'Aubervilliers se joint à cette mobilisation et exprime tout son soutien à la famille de Salah Hamouri.

Le Conseil municipal d'Aubervilliers, qui avait déjà exprimé un vœu en 2009 en faveur de sa libération, condamne une nouvelle fois cette détention qui constitue une violation du droit international.

Le Conseil municipal d'Aubervilliers s'étonne du silence des autorités françaises pour la protection d'un ressortissant français et déplore le deux poids deux mesures quand il s'agit d'interpeller d'autres Etats.

Le Conseil municipal d'Aubervilliers appelle le Président de la République à faire valoir les droits humains qu'il porte sur la scène internationale en protégeant tous les compatriotes et en mettant tout en œuvre pour la libération immédiate de Salah Hamouri.